

Ida V.

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-235 DU 28 AVRIL 2005

Portant nomination des Directeurs
centraux du ministère de la Famille,
de la promotion sociale et de la solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2001-337 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité ;

Sur proposition du Ministre de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 avril 2005.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées directeurs des services centraux et techniques du Ministère de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de l'Inspection
et de la Vérification interne : Monsieur Antoine N. AVIKPO

- Directeur des Ressources financières : Monsieur Irénée ZODEKON

- Directrice des Ressources humaines : Madame Antoinette BONOU,
épouse HOUEDETE

- Directrice de la Programmation
et de la prospective : Monsieur Maroufou ADJANAN

- Directrice du Développement
social et de la solidarité : Madame Antoinette BOSSOU
épouse LAWIN-ORE

- Directeur de la Mobilisation
sociale : Monsieur Jean SOSSOU

- Directrice de la promotion
de la femme et du genre : Madame Geneviève OGOUSSAN

- Directrice de la réadaptation
et de l'intégration des personnes
handicapées : Madame Akolégan Albertine
VIGNON, épouse ASSOGBA

- Directrice de l'Enfance et de
l'adolescence : Madame Antoinette TOLLO,
épouse ZOGO

- Directeur de la Famille : Monsieur René AKAKPO

- Directeur du Fonds d'appui à la
solidarité nationale
et à l'action sociale : Monsieur Gilbert KAKPOSSA

- Directeur du Fonds d'appui aux
initiatives de base : Monsieur Antonin
MOUSSOUVIKPO

- Directeur de l'Observatoire
de la Femme et de l'enfant

: Monsieur Zakari IMOROU

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'économie,

Cosme SEHLIN

Le Ministre de la Famille, de
la protection sociale et de la solidarité,

Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MFPSS 4
AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNIPAR-
FDSP 2 UAC-ENAM-FADESP 3 INTERESSES 13 JO 1